



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

CONFÉRENCE NATIONALE DES JEUNES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE L'AFPC 2023

**« Jeunes travailleuses et travailleurs : une force
syndicale émergente »**

Le 28 novembre 2022

DEMANDE OFFICIELLE DE RÉOLUTIONS

LA DATE LIMITE POUR SOUMETTRE LES RÉOLUTIONS
EST LE **13 janvier 2023 à 17 h (HNE)**

La Conférence nationale des jeunes travailleuses et travailleurs de l'AFPC 2023 aura lieu à Montréal (Québec) à l'hôtel Le Westin Montréal du 21 au 23 avril 2023.

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

- Perturber et décoloniser les structures de pouvoir existantes au sein du syndicat et de nos milieux de travail.
- Former les jeunes et leur donner l'occasion de parfaire leurs compétences pour qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle au sein du syndicat.
- Sensibiliser et fournir des outils pour s'attaquer habilement aux nouveaux enjeux du mouvement syndical.
- Encourager les jeunes leaders à participer au processus de prise de décision sur tous les plans.

Les personnes déléguées seront appelées à examiner les résolutions et à se prononcer sur celles-ci en suivant le processus traditionnel de présentation (c.-à-d., Comité de résolutions, débat à la conférence). Elles seront par la suite présentées aux instances appropriées, entre autres au prochain Congrès national triennal de l'AFPC, en 2024.

Les entités de l'AFPC reconnues dans les Statuts et les structures syndicales pourront acheminer des résolutions à la Conférence nationale des jeunes travailleuses et travailleurs de l'AFPC 2023.

Seules les résolutions soumises en bonne et due forme seront acceptées (c'est-à-dire examinées et adoptées officiellement par une entité reconnue dans les Statuts

de l'AFPC). **Seulement cinq résolutions par entité ou structure seront acceptées.**

Nous demandons aux organismes de respecter les exigences obligatoires suivantes pour les résolutions présentées :

- contenir un maximum de 150 mots;
- la limite de 150 mots comprend les parties « Attendu que » et « Il est résolu que » (ou l'équivalent en langage clair), mais pas le titre de la résolution;
- être en caractère Arial et de taille 14;
- être rédigées selon la formule habituelle ou en langage clair (voir ci-bas des exemples de résolutions en langage traditionnelle et clair);
- préciser le titre, l'organisme d'origine et la langue de départ;
- ne pas comprendre de mise en forme spéciale comme des boîtes ou des dessins.

Veillez prendre note que toute modification proposée aux Statuts dans la résolution ne sera pas prise en compte dans le décompte des 150 mots.

Si vous avez des questions concernant la soumission de résolutions, veuillez communiquer avec l'AFPC par courriel à conferences@psac-afpc.com .

En toute solidarité,



Alex Silas
Membre du CEA responsable de la
Conférence nationale des jeunes travailleuses et travailleurs l'AFPC 2023

- c. c. Conseil national d'administration
Dirigeantes et dirigeants nationaux des Éléments et Administration centrale des Éléments
Bureaux régionaux
Conseils régionaux
Comité national des droits de la personne (CNDP)
Cercle national des peuples autochtones (CNPA)
Comités régionaux
Membres des conseils de région
Équipe de gestion de l'AFPC

Voici un **exemple de résolution** présentée selon la formule habituelle et en langage clair.

FORMULE HABITUELLE

TITRE : ÉLIMINATION DES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE
SOURCE : SLCD 17751 - SERUM
LANGUE DE DÉPART : Français

ATTENDU QUE le plastique est partout et utilisé pour de nombreux produits à usage unique ; et

ATTENDU QUE la pollution par le plastique est une crise qui frappe toute la planète ; et

ATTENDU QUE la situation est telle que des entreprises importantes changent leurs habitudes et que les groupes environnementaux accentuent leurs campagnes sur cet enjeu ; et

ATTENDU QUE les grands changements de comportement passent généralement par des lois contraignantes :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC ajoute sa voix à celles des citoyens, des associations et des entreprises qui demandent aux différents paliers de gouvernement de légiférer pour bannir l'utilisation des plastiques à usage unique.

LANGAGE CLAIR

TITRE : ÉLIMINATION DES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE
SOURCE : SLCD 17751 - SERUM
LANGUE DE DÉPART : Français

LE PROBLÈME OU LA QUESTION

Le plastique est partout et utilisé pour de nombreux produits à usage unique et la pollution par le plastique est une crise qui frappe toute la planète. La situation est telle que des entreprises importantes changent leurs habitudes et que les groupes environnementaux accentuent leurs campagnes sur cet enjeu et les grands changements de comportement passent généralement par des lois contraignantes.

LA MESURE REQUISE

L'AFPC doit ajouter sa voix à celles des citoyens, des associations et des entreprises qui demandent aux différents paliers de gouvernement de légiférer pour bannir l'utilisation des plastiques à usage unique.